



Mon en deuxieme conducteur

Par **gilles43120**, le **05/12/2012 à 10:01**

[fluo]bonjour[/fluo] mon assurance auto refuse mon fils(non a charge)comme deuxieme conducteur de mes vehicules et refuse ma resiliation avant l echeance en a t il le droit?rn la voiture que mon fils assurait depuis le 31/07/2008 jusqu'au 16/11/2012 est partie a la casse a 353000km(panne moteur) Ne pouvant s'acheter un vehicule pour l instant je voulais lui preter un de mes vehicule(le temps qu il trouve une voiture qui lui convienne et le budget) ; pour mon assureur si je lui prete occasionnellement pas de probleme mais comme ce sera plus qu occasionnel nous allons nous retrouver dans l illegalitern il est ne le 02/12/1988 il a le permis, avec conduite accompagnee depuis le 13 septembre 2007, son seul sinistre, un accident materiel responsable 100% date de 14 avril 2010 il n'a ni bonus ni malus au 16/11/2012 date de sa resiliationrn rnmerci pour votre aide

Par **chaber**, le **05/12/2012 à 11:36**

bonjourrn[citation]mon assurance auto refuse mon fils(non a charge)comme deuxieme conducteur de mes vehicules et refuse ma resiliation avant l echeance en a t il le droit?[/citation]tout à faitrn[citation] pour mon assureur si je lui prete occasionnellement pas de probleme mais comme ce sera plus qu occasionnel nous allons nous retrouver dans l illegalite[/citation]rnLors d'une conduite habituelle par votre fils, l'assureur peut retenir une tarification qui correspondra à son propre relevé d'information